



Centre Population
et Développement

WORKING PAPER

46

L'enseignement supérieur au Maroc : état des lieux et comparaison public/privé

Chloé Pellegrini, Monia Alazali & Jean-Baptiste Meyer

Auteurs Authors

Chloé Pellegrini

chloepellegrini.maroc@gmail.com

Sociologue spécialiste de l'enseignement des langues dans le système éducatif au Maroc. Directrice de *Diotime*, bureau de formations et de recherche / consulting sur les problématiques éducatives au Maghreb, basé à Marrakech au Maroc, (auteure référente)

Orcid : 0000-0002-0492-4572

Monia Alazali

alazali.moniba@gmail.com

Économiste de l'éducation, professeure à l'université Cadi Ayad, Faculté Polydisciplinaire de Safi, Maroc ; membre du laboratoire de recherche Innovation, Responsabilités et Développement Durable – INREDD.

Jean-Baptiste Meyer

jean-baptiste.meyer@ird.fr

Sociologue de la connaissance, directeur de recherche au CEPED, IRD-Université de Paris, coordonne le projet de recherche international sur les transformations de l'enseignement supérieur en Afrique septentrionale.

Orcid : 0000-0002-5442-8323

Citation recommandée Recommended citation

Pellegrini C., Alazali M., Meyer J.-B. « L'enseignement supérieur au Maroc : état des lieux et comparaison public/privé », *Working Paper du Ceped*, n°46, Ceped (UMR 196 Université de Paris IRD, ERL 1244 Inserm), Paris, Mai 2020. Available at <https://www.cephed.org/wp>, DOI : 10.5281/zenodo.3784938.

Ceped Centre Population et Développement

UMR 196 · Université de Paris · IRD

45 rue des Saints-Pères 75006 PARIS, France

<http://www.cephed.org/> • contact@cephed.org

Les Working Papers du Ceped constituent des **documents de travail** portant sur des recherches menées par des chercheurs du Ceped ou associés. Rédigés pour une diffusion rapide, ces papiers n'ont pas été formellement relus et édités. Certaines versions de ces documents de travail peuvent être soumises à une revue à comité de lecture. **Les droits d'auteur sont détenus par les auteurs.**

Ceped Working Papers are **working papers** on current research conducted by Ceped-affiliated researchers. Written for timely dissemination, these papers have not been formally edited or peer reviewed. Versions of these working papers are sometimes submitted for publication in peer-reviewed journals. **Copyrights are held by the authors.**

L'enseignement supérieur au Maroc : état des lieux et comparaison public/privé

Chloé Pellegrini^a, Monia Alazali^b & Jean-Baptiste Meyer^c

Résumé : L'enseignement supérieur marocain se développe rapidement. Il s'accroît considérablement et se transforme particulièrement depuis deux décennies. Le présent document examine ces évolutions à la lumière des statistiques locales. Elles couvrent de façon variable les différents secteurs de l'enseignement supérieur mais offrent globalement un panorama édifiant de ces transformations. Il permet de caractériser la massification en cours et de constater comment le pays répond aux enjeux de formation post-scolaire d'une population jeune aux effectifs croissants. Il scrute tour à tour puis en comparaison les différents éléments des secteurs publics et privés : répartition géographique, distribution par domaine, évolution temporelle. Il examine les complémentarités éventuelles de ces deux secteurs et l'enjeu d'employabilité de leurs diplômés.

Mots-clés : Maroc, enseignement supérieur, statistiques, massification, privatisation

INTRODUCTION

Comme chez ses voisins algériens et tunisiens, l'enseignement supérieur se transforme profondément au Maroc (Mazzella 2011 et Meyer et Benguerna 2019). Ce document de travail entend fournir une description de ces transformations sur la base d'une information essentiellement statistique et nationale. Cette source issue de la documentation administrative marocaine permet d'observer de façon systématique comment la politique universitaire répond aux enjeux démographiques et sociaux et se traduit en réalisations. Elle donne des éléments de réponse concrets aux questions largement débattues – et abondamment dans les médias locaux et internationaux – de la combinaison entre secteurs public et privé. Bien

que d'origine officielle, cette information autorise une mise en perspective critique, au-delà du cas marocain. Elle s'annonce féconde pour la réflexion sur les politiques éducatives de pays confrontés à l'expansion de leur jeunesse et à la nécessité de faciliter son intégration socio-professionnelle.

Le document débute par une description institutionnelle du système d'enseignement supérieur du Maroc et des sources mobilisées pour le caractériser. Il se penche ensuite tout à tour sur l'analyse statistique de l'évolution du secteur public puis privé avant de mettre les deux en comparaison. Il examine enfin la production de diplômés réalisée par ce système et aborde la question de leur employabilité, objet notoire de critiques.

a *Diotime*

b Université Cadi Ayad

c CEPED, IRD

LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MAROCAIN AUJOURD'HUI

Le système de l'enseignement supérieur marocain est divisé en trois catégories¹ :

1. **l'enseignement supérieur public** qui regroupe :
 - a) les **universités publiques** sous la tutelle du MENFPESRS² ;
 - b) les **établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités** (EESNRPU) : il s'agit d'établissements de spécialisations placés sous la tutelle administrative et financière des ministères techniques et sous l'autorité pédagogique du MENFPESRS ;
2. **l'enseignement supérieur en Partenariats Public-Privé (PPP)** : il s'agit de fondations à but non lucratif créées en partenariat entre l'État et des entreprises du secteur privé « pour répondre aux besoins sectoriels de l'économie nationale³ ». Ces établissements sont placés sous l'autorité pédagogique du MENFPESRS. L'objectif des dispositifs PPP mis en avant par le MENFPESRS est de « raffermir les liens entre le monde académique et le monde de l'entreprise⁴ » ;
3. **l'enseignement supérieur privé** : il s'agit d'universités et d'établissements créés par des initiatives privées, mais reconnus par l'État et placés sous l'autorité pédagogique du MENFPESRS.

Inventaire des données officielles accessibles

Les données statistiques officielles de l'enseignement supérieur sont compilées sur le site internet du MENFPESRS⁵. Elles concernent les années récentes puisque les données les plus anciennes remontent à 2008 et les plus récentes à l'année universitaire 2016-2017.

Les données officielles accessibles sur le site du MENFPESRS concernent majoritairement les établissements de l'enseignement supérieur public de la catégorie (a), à savoir les établissements universitaires. Un nombre pléthorique de documents sous des noms différents sont publiés sur ces établissements. Cependant, la plupart d'entre eux présentent les mêmes données libellées et classées de manières différentes. Les documents les plus complets intitulés « Statistiques universitaires » regroupent la majorité de ces données, à savoir :

- le nombre d'établissements par faculté ;
- les nouveaux inscrits (étudiants) par domaine d'études ;
- les effectifs des étudiants par domaine d'études / par université / par cycle / par faculté ;
- les effectifs des diplômés par domaine d'études / par université / par cycle / par faculté ;
- les « œuvres sociales » (places en internat / en cités universitaires / repas en restaurants universitaires / effectifs des titulaires de bourses) ;
- les effectifs des enseignants par tranche d'âge / domaine d'études / grade ;
- les effectifs des personnels administratifs ;
- les capacités d'accueil (nombre de places étudiants) par université / par domaine d'études / par faculté ;
- le budget (répartition des lignes budgétaires).

En revanche, très peu de données officielles sont communiquées concernant les établissements publics de la catégorie (b), à savoir les établissements ne relevant pas des universités (EESNRPU). Les seules informations accessibles sur ces établissements concernent leur statut, leur nombre (71), et les secteurs de formation qu'ils

¹ MENFPESRS, <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/724-organisation-du-syst%C3%A8me-d%E2%80%99enseignement-sup%C3%A9rieur.html>

² MENFPESRS : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

³ <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/458-partenariat-public-priv%C3%A9.html>

⁴ Ibid.

⁵ MENFPESRS : <https://www.enssup.gov.ma/fr/Statistiques.html>

couvrent⁶. On constate un manque d'informations officielles, et donc de transparence, notamment sur leurs capacités d'accueil et leurs effectifs étudiants alors même que ces établissements sont publics.

D'autre part, les données statistiques concernant les établissements des catégories 2 et 3, à savoir les établissements en Partenariats Public-Privé (PPP) et les établissements privés reconnus par l'État sont regroupées dans les mêmes documents libellés « L'enseignement supérieur privé en chiffres ». Cependant, ces données ne sont pas classées de la même manière que celles des documents concernant les établissements publics, ce qui rend le travail de compilation et de comparaison difficile. Par ailleurs, dans le menu principal

du site du MENFPESRS, l'onglet devant ouvrir la page officielle sur les statuts de l'enseignement supérieur privé n'est pas actif de sorte que les informations ne sont pas accessibles.

Fonctionnement de l'enseignement supérieur public

Les 12 universités publiques regroupent 125 établissements (facultés) sur l'ensemble du Maroc (voir carte page 11). Ces facultés sont divisées en deux catégories : les établissements à accès ouvert (admission post-baccalauréat) ; et ceux à accès régulé ou fermé (sélection sur dossier et résultats scolaires, voire sur concours d'entrée).

Tableau 1 : Répartition des établissements publics selon le mode d'accès

Facultés à accès ouvert	Facultés à accès régulé (dit aussi sélectif ou fermé)
Facultés d'enseignement originel (langue arabe, droit islamique, théologie) Facultés des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Facultés des Lettres et Sciences Humaines Facultés des Sciences Facultés Poly-disciplinaires	Facultés de Médecine et de Pharmacie Facultés de Médecine Dentaire Écoles d'Ingénieurs Facultés des Sciences et Techniques Écoles Nationales de Commerce et de Gestion Écoles Normales Supérieures Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique Écoles Supérieures de Technologie École Supérieure Roi Fahd de Traduction Faculté des Sciences de l'Éducation

Le système LMD a été progressivement mis en place depuis la rentrée 2003-2004 (Ghouati 2010 ; Kouhlani et Ennaji 2012) dans les universités publiques : Licence (6 semestres) ; Master (10 semestres), Doctorat (3 ans après le Master). Ce système est actuellement battu en brèche, non sans d'ostensibles envolées médiatiques, qui pointent tout l'enjeu symbolique qu'il revêt⁷.

Il est à signaler que certaines facultés qui sont officiellement à accès ouvert font face à une telle demande de la part des bacheliers qu'elles ont de façon non officielle mis en place une forme de sélection sur dossier. C'est le cas des facultés d'anglais par exemple (sources universitaires et étudiantes). De même, de manière générale, les

filiales dans les facultés à accès ouvert ne sont accessibles aux bacheliers que pendant une période limitée d'un ou deux ans. Il n'est pas possible à un étudiant de changer d'avis en cours d'études et de se réinscrire en 1^{ère} année dans une autre filière que la sienne, sauf à repasser le baccalauréat. Certaines personnes passent ainsi 2 à 3 baccalauréats dans leur vie d'adulte pour pouvoir reprendre des études.

58 établissements publics se distinguent des universités, et relèvent de différents statuts juridiques et tutelles ministérielles (non précisées sur le site du MENFPESRS). Ils sont réunis en 4 catégories :

1. formations scientifiques et techniques,

⁶ MENFPESRS, <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/130-etablissements-d%E2%80%99enseignement-sup%C3%A9rieur-ne-relevant-pas-des-universit%C3%A9s.html>

⁷https://www.lepoint.fr/afrique/maroc-exit-le-systeme-lmd-bienvenue-a-celui-du-bachelor-23-01-2020-2359291_3826.php

2. formations administratives, économiques, juridiques et sociales,
3. formations pédagogiques,
4. formations militaires et paramilitaires.

Tous ces établissements sont à accès régulé (dit aussi sélectif ou fermé) et proposent des formations à visée professionnalisante dans les 9 domaines suivants considérés comme « nécessaires pour accompagner les grands chantiers structurants et les programmes sectoriels de développement du pays⁸ » :

1. l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement
2. l'art, la culture et le sport
3. les études administratives, juridiques et de gestion

4. les sciences de l'agriculture, de la forêt et de la mer
5. les sciences de l'éducation
6. les sciences du vivant et de la terre
7. les sciences et techniques de l'ingénieur
8. les sciences et technologies de l'information et de la communication
9. les sciences sociales et de la santé

De fait, ces établissements ne relevant pas des universités semblent adopter un fonctionnement proche de celui des grandes écoles françaises⁹ : nombres de places étudiants très limités par rapport à l'offre des universités publiques ; entrée ultra-sélective sur concours et/ou dossier ; spécialisations rares dans des domaines de recherche scientifiques et technologiques de pointe et/ou de besoins professionnels spécifiques.

Tableau 2 : Langues d'enseignement des différents domaines de l'enseignement supérieur

Types d'établissements et domaines d'études	Langue(s) d'enseignement
Universités publiques – domaines à accès ouvert	
Enseignement originel (théologie, études islamiques)	Arabe
Lettres et sciences humaines	Arabe (2 filières en français ¹⁰)
Sciences juridiques, économiques et sociales	Français
Sciences	Français
Universités publiques – domaines à accès fermé	
Médecine, pharmacie et médecine dentaire	
Sciences et techniques	
Sciences de l'ingénieur	Français
Technologie	
Commerce et gestion	
Écoles normales supérieures	
Établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités	
Les 9 domaines cités plus haut	Français

⁸ <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/130-etablisements-d%E2%80%99enseignement-sup%C3%A9rieur-ne-relevant-pas-des-universit%C3%A9s.html>

⁹ Il semblerait que ces établissements soient aussi appelés « établissements de formation des cadres » (Koulhani

et Ennaji 2012 page 4), mais nous n'avons pu pour le moment vérifier cette information.

¹⁰ Littérature française et droit français.

LES DÉFIS DE L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE : VUE STATISTIQUE

Pour ce document de travail, une base de données originale a été créée à partir des données présentes dans les documents officiels intitulés « Statistiques Universitaires »¹¹. Vu le caractère touffu, morcelé et parfois vague des intitulés des données dans les documents, il a fallu en faire une sélection, collecte et vérification croisée afin de pouvoir donner une image cohérente et possible à traiter des statistiques. C'est à partir de cette base de données que les graphiques présentés ci-dessous ont tous été réalisés.

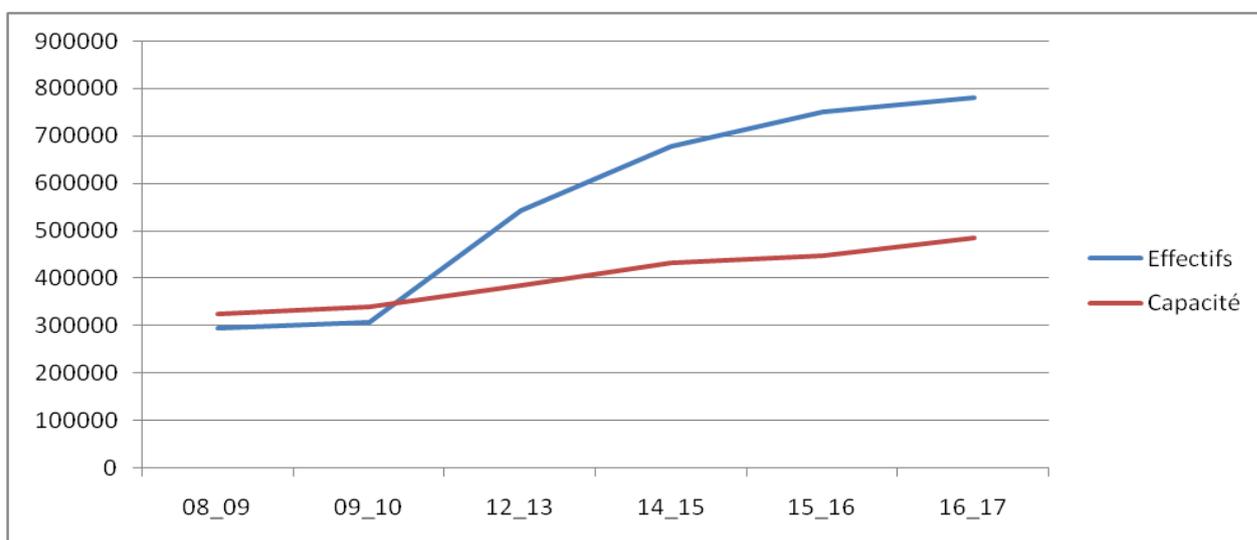
La disjonction croissante entre les effectifs étudiants et la capacité du système

La figure 1 souligne d'emblée une des difficultés les plus cruciales et les plus problématiques du système d'enseignement supérieur public marocain, à savoir l'écart béant qui se creuse entre la capacité d'accueil globale des universités et les

effectifs d'étudiants inscrits dans ces mêmes universités.

Tandis qu'entre 2008 et 2010 la capacité d'accueil était encore supérieure aux effectifs, on constate que, malgré les efforts constants entrepris par l'université publique pour augmenter son offre (plus de 150 000 places étudiantes entre 2009 et 2016), elle a été largement débordée par la demande qui est passée de 300 000 étudiants en 2008 à un peu moins de 800 000 en 2016. Ainsi, en 2016-2017 un excédent de près de 300 000 étudiants est présent dans les établissements. Les conditions d'études pour les étudiants comme pour les enseignants en sont forcément rendues extrêmement difficiles. Mais elles varient considérablement selon les secteurs disciplinaires et les modalités d'accès (ouvert ou fermé, figure 2).

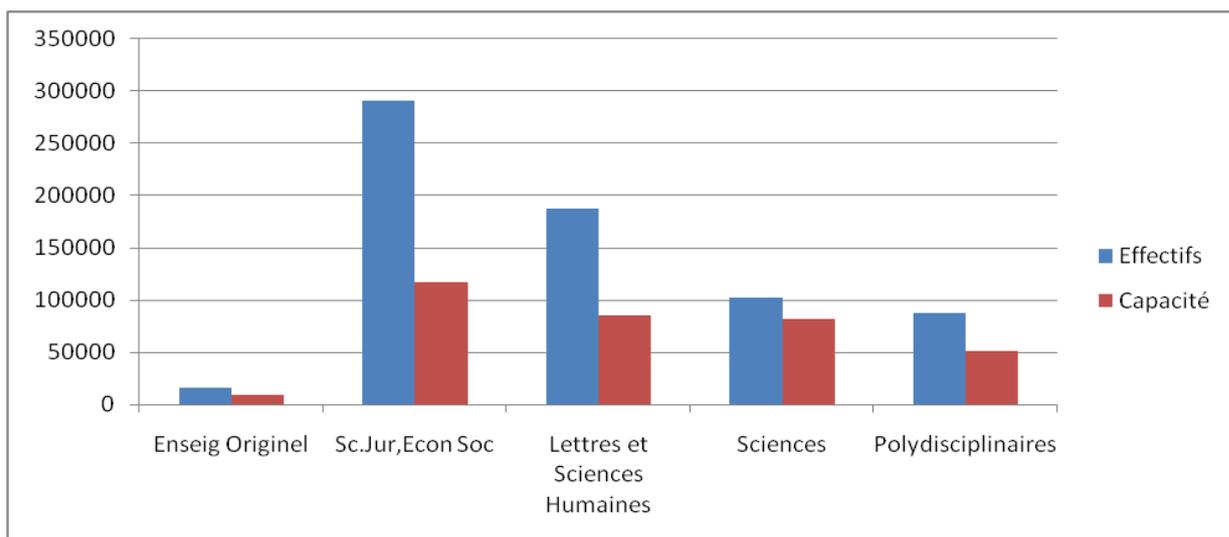
Figure 1 : Croissance comparée des effectifs et de la capacité d'accueil (2008-2017)¹²



¹¹ Statistiques Universitaires, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. <https://www.enssup.gov.ma/fr/Statistiques.html>

¹² Les données concernant les années : 2010_2011, 2011_2012 et 2013_2014, indisponibles, ne figurent pas sur cette représentation graphique, ni sur les figures 3, 4, 5 et 7, suivantes.

Figure 2 : Comparaison entre la capacité d'accueil et les effectifs par types de domaines à accès ouvert (2016-17)



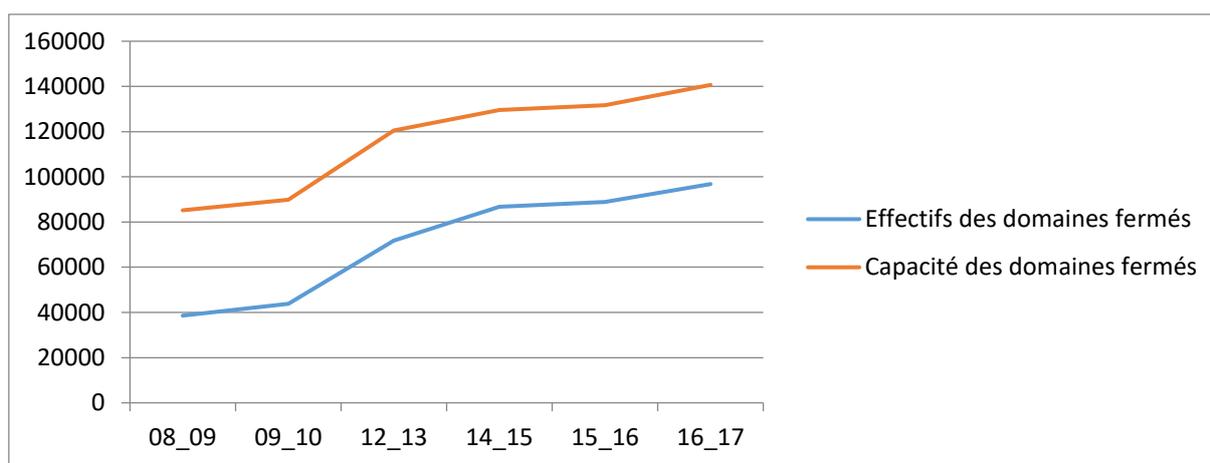
Dans tous les domaines d'études, les effectifs sont en excédent par rapport à la capacité d'accueil, le domaine le moins saturé étant l'enseignement originel (études religieuses islamiques issu de l'enseignement traditionnel d'avant le protectorat, modernisé à l'indépendance).

Le domaine le plus saturé est celui des sciences juridiques, économiques et sociales dont les effectifs sont près du triple de la capacité d'accueil. Le domaine des lettres et sciences humaines vient

juste après. Dans les deux autres domaines, la proportion de l'excédent est moindre bien qu'il soit très élevé.

Contrairement aux domaines à accès ouvert, dans les domaines à accès fermé, les effectifs sont bien en dessous de la capacité d'accueil pour toutes les années universitaires entre 2008 et 2016, malgré leur augmentation respective (figure 3).

Figure 3 : Comparaison entre la capacité d'accueil et les effectifs par types de domaines à accès fermé (2008-17)



Il est surprenant que la capacité d'accueil ne soit pas remplie par les effectifs dans des domaines sélectifs extrêmement prisés par les bacheliers et leurs familles, publicisés par la presse et la société

civile comme les meilleurs parcours d'études existants dans le royaume, les plus porteurs de réussite professionnelle.

D'après des sources universitaires (enseignants, étudiants et familles), les concours et sélections sur dossier pour entrer dans les filières de ces domaines sont très difficiles de sorte que de très nombreux bacheliers et étudiants (en cours de parcours universitaire) y échouent.

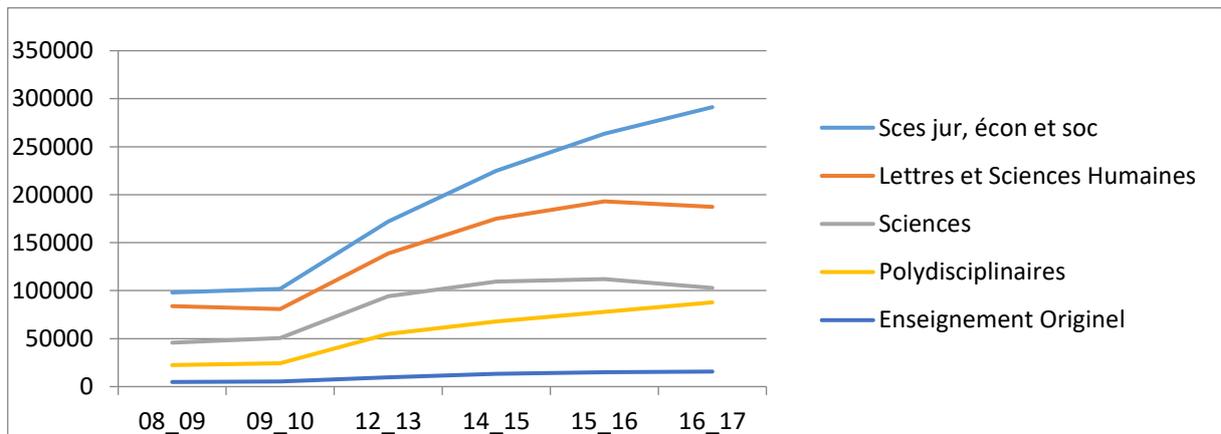
Ce constat soulève d'importantes questions, notamment sur la transparence publique concernant ces établissements ; sur les modalités de sélection utilisées ; sur la potentielle utilisation politique des chiffres dans la publicisation de l'offre ; sur l'éventuel sur-élitisme de ces établissements ; sur la réalité effective de leur capacité d'accueil ; sur d'éventuels dysfonctionnements administratifs ou gestionnaires qui ne permettraient pas de remplir les places offertes.

Une évolution différenciée par secteur et par domaine

Après des effectifs plutôt stables les deux premières années, une augmentation se fait jour dans tous les domaines, le plus prisé étant celui des sciences juridiques, économiques et sociales tandis que les lettres, sciences humaines et les sciences connaissent une légère baisse depuis 2015-2016. Les effectifs dans le domaine de l'enseignement originel (langue arabe, droit islamique, théologie) sont beaucoup plus faibles (figure 4).

Le domaine relativement récent nommé « poly-disciplinaire », qui regroupe plusieurs disciplines dans des établissements satellites des universités principales, connaît lui aussi une augmentation importante, probablement du fait que l'offre universitaire dans ces établissements est la seule accessible.

Figure 4 : Évolution des effectifs dans les domaines à accès ouvert

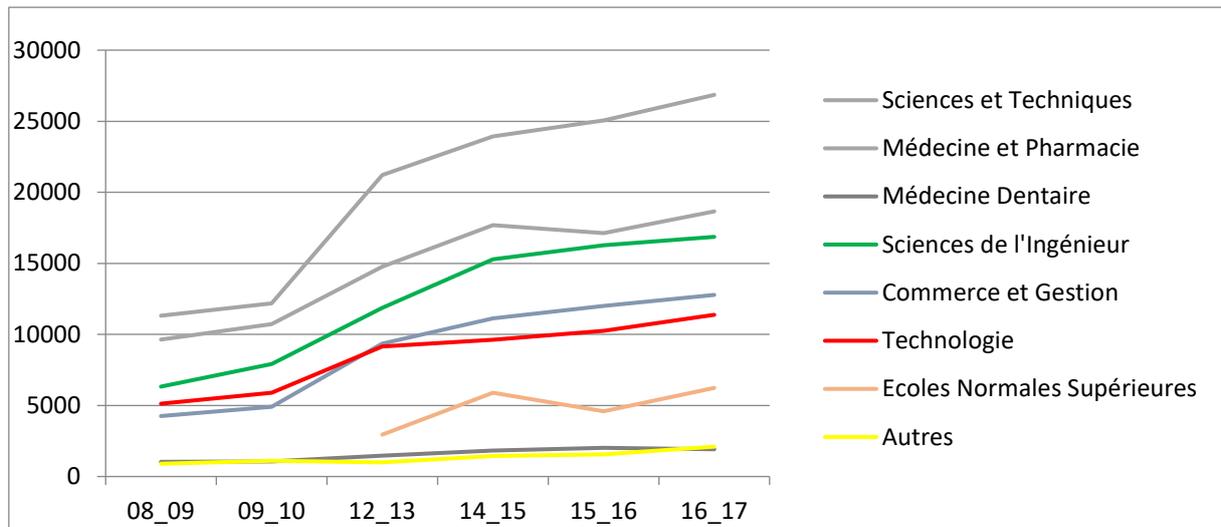


Il est possible que la prééminence du domaine juridique, économique et social s'explique par la réputation de ce secteur d'être plus porteur sur le marché du travail que les autres (notamment dans la finance et la comptabilité) tandis que les études scientifiques sont réputées très difficiles, abstraites et décrochées du monde de l'emploi. Les études littéraires, elles aussi, jugées souvent non rentables

sur le marché de l'emploi semblent souvent choisies parce qu'elles semblent plus faciles à réussir (voir Gérard 2008 et Pellegrini 2016).

Dans les filières à accès fermé, sur des nombres dix fois moindres, une augmentation proportionnellement également importante se manifeste (figure 5).

Figure 5 : Évolution des effectifs dans les domaines à accès fermé



L'augmentation des effectifs dans les sciences et techniques s'avère la plus importante, suivie par médecine et pharmacie, sciences de l'ingénieur, commerce et gestion et technologie.

Les ENS et médecine dentaire ont les effectifs les plus faibles, médecine dentaire étant une filière relativement récente et dont la capacité d'accueil est très faible tandis que le métier d'enseignant scolaire auquel préparent les ENS semble peu attractif aux jeunes Marocains (sources presse et étudiants). Les filières à accès fermé se recoupent souvent, sur le plan des formations, avec celles du secteur privé.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

L'enseignement supérieur privé est défini par le site officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ci-après MENFPESRS)¹³ comme les universités et établissements créés par des initiatives privées, mais reconnus par l'État et placés sous l'autorité pédagogique du MENFPESRS¹⁴.

Un secteur complexe et difficile à appréhender

Les données officielles le concernant sur le site sont très parcellaires¹⁵ et consistent surtout dans des documents statistiques annuels qui présentent des tableaux de chiffres d'effectifs difficiles à manier. Il est par exemple impossible de trouver une liste exhaustive du nombre d'établissements d'enseignement supérieur privés reconnus par l'État à ce jour. C'est pourquoi la précision des données traitées dans ce rapport doit être considérée avec précaution.

D'autre part, le paysage de l'enseignement supérieur privé marocain est en permanente transformation comme l'indiquent les points suivants relayés par la presse nationale et internationale :

- successions d'annonces d'ouvertures et de reconnaissances par l'État de nouveaux établissements¹⁶ ;
- problématique des établissements privés se déclarant reconnus par l'État quand ils ne le sont pas¹⁷ ;
- débats sur le blocage par l'État des équivalences de diplômes issus de certains établissements d'enseignement supérieur

privé (reconnus et/ou non-reconnus par l'État)¹⁸ ;

- débats sur les délais de délivrance par l'État des équivalences des diplômes délivrés par l'enseignement supérieur privé¹⁹ ;
- débats sur d'éventuelles futures réformes qui mettraient fin à la gratuité de l'enseignement supérieur public et poursuivraient sa privatisation²⁰ ;
- débats pour ou contre la politique de privatisation de l'enseignement préconisée par la Banque Mondiale et partiellement mise en œuvre par le gouvernement marocain depuis 1991²¹. Sur ce point, les clivages sont exprimés aussi bien par les associations militantes au nom d'une éducation égalitaire pour tous²² que la presse²³ et les sociologues de l'éducation²⁴.

Cette évolution par à-coups et les débats qu'elle suscite, notamment dans la société civile, s'accompagne également d'un manque de transparence et de visibilité des décisions politiques sur le sujet qui restent souvent ambiguës.

Les annuaires statistiques distinguent trois types d'établissements privés sans plus de précisions sur les caractéristiques qui les différencient :

- les universités privées ;
- les établissements privés ;
- les établissements en Partenariats Public-Privé (PPP) qui sont les seuls types d'établissements dont les particularités sont précisées par le site : il s'agit de fondations à but non lucratif créées en partenariat entre l'État et des entreprises du secteur privé « pour répondre aux besoins sectoriels de

¹³ MENFPESRS, <https://www.ens-sup.gov.ma/fr/Page/3704-enseignement-sup%C3%A9rieur-priv%C3%A9.html>

¹⁴ Pour consulter l'intégralité du texte de loi 15-86 portant statut de l'enseignement privé (Bulletin Officiel 1991 n°4.123), voir L'Économiste 19/09/1996

¹⁵ MENFPESRS, <https://www.enssup.gov.ma/fr/Statistiques.html>

¹⁶ Voir par exemple L'Économiste 04/04/2017 ; TelQuel 23/07/2017 ; L'Économiste 30/03/2018.

¹⁷ Voir par exemple L'Économiste 07/06/2018 ; TelQuel 18/06/2018 et TelQuel 21/06/2018 qui comprend des témoignages d'étudiants dupés par les établissements.

¹⁸ TelQuel 03/03/2017

¹⁹ Ibid.

²⁰ L'Économiste 04/01/2018

²¹ Ministère de l'Économie et des Finances, 1995

²² Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CESCR) 2015

²³ Média24, 17/04/2015

²⁴ Chartier, Zahi, Nait Belaid 2012

l'économie nationale²⁵ ». Ces établissements sont placés sous l'autorité pédagogique du MENFPESRS. L'objectif des dispositifs PPP mis en avant par le MENFPESRS est de « raffermir les liens entre le monde académique et le monde de l'entreprise²⁶ ».

Des filières professionnalisantes

Les filières d'études sont regroupées sous trois domaines d'études :

- Commerce et gestion
- Sciences et techniques
- Sciences de la santé (hors médecine)

Tableau 3 : Spécialisations enseignées dans les établissements privés dans les trois domaines

Commerce et Gestion	Sciences et Techniques	Sciences de la Santé
Commerce	Ingénierie	Sciences infirmières
Sciences politiques, juridiques et sociales	Informatique et télécommunications	Médecine et médecine dentaire
Management et gouvernance	Technologie	Pharmacie
Administration des affaires	Architecture et urbanisme	Génie biomédical
Tourisme	Industrie et énergie	Systèmes de santé publique
Communication, arts, culture et média	Aéronautique	Formations paramédicales (kinésithérapie, etc.)

Ces spécialisations correspondent à celles à accès sélectif (ou fermé) de l'enseignement supérieur public (voir ci-dessus). En revanche, les filières à accès non sélectif (ou ouvert) du système public sont quasi inexistantes dans l'offre privée à l'exception des sciences juridiques et sociales. Ni les lettres, ni l'enseignement originel (études de théologie islamique), ni les sciences dites exactes n'y sont présentes. Ainsi, paradoxalement, l'offre privée propose des spécialisations qui font l'objet d'une demande étudiante dans un contexte où, malgré la doxa ambiante, l'offre publique dans les mêmes domaines n'est pas saturée puisque la capacité d'accueil n'est pas remplie.

Les spécialisations proposées dans le privé sont plus directement des formations professionnalisantes en lien avec le monde de l'emploi, le développement industriel et économique, ainsi qu'avec le développement de la recherche de pointe et des standards internationaux. L'offre

privée s'adresse ainsi davantage à des jeunes gens dont les familles ont les moyens de leur payer des formations dans les domaines les plus employables du royaume mais qui n'ont pas réussi à (ou souhaité) entrer dans les filières semblables de l'enseignement supérieur public.

Aucune information officielle globale n'est accessible sur la question des langues d'enseignement des établissements privés mais, d'après les sites officiels des établissements concernés consultés et la doxa commune, il apparaît que le français est la langue principale d'enseignement de toutes les filières ; l'anglais étant la langue d'enseignement uniquement de l'université privée Al Akhawayn à Ifrane²⁷ et de quelques cours et/ou filières en petit nombre dans des établissements par ailleurs majoritairement francophones²⁸. En revanche, l'arabe ne semble pas être utilisé du tout comme langue d'enseignement dans les établissements privés

²⁵ MENFPESRS, <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/458-partenariat-public-priv%C3%A9.html>

²⁶ Ibid.

²⁷ Site de l'université d'Al Akhawayn, <http://www.aui.ma/en/>

²⁸ Voir par exemple la filière MBA de l'université Mundiapolis à Casablanca, récemment reconnue par l'Etat marocain, <https://www.mundiapolis.ma/>

COMPARAISON PUBLIC-PRIVÉ

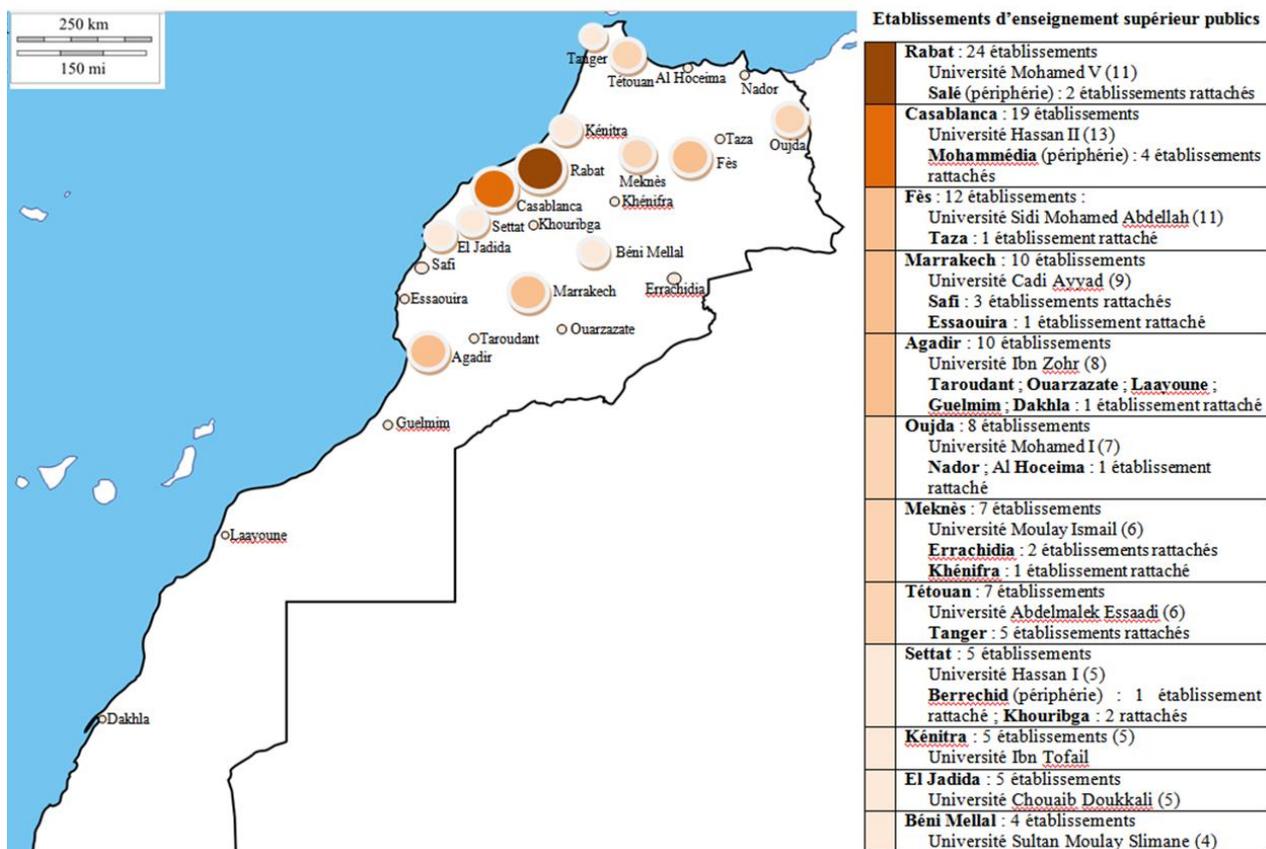
La répartition comparée des établissements de l'enseignement supérieur public et privé la même année (2016-2017) permet également de dresser quelques constats.

Concentration géographique du privé et élargissement du public

En comparant ces cartes, il apparaît clairement que l'offre de l'enseignement supérieur public est répartie plus largement dans le royaume que celle du privé, même si l'offre publique est elle-même faiblement présente dans les zones les moins peuplées, les moins développées économiquement et/ou n'étant pas ou peu au centre des préoccupations des politiques de développement du pays.

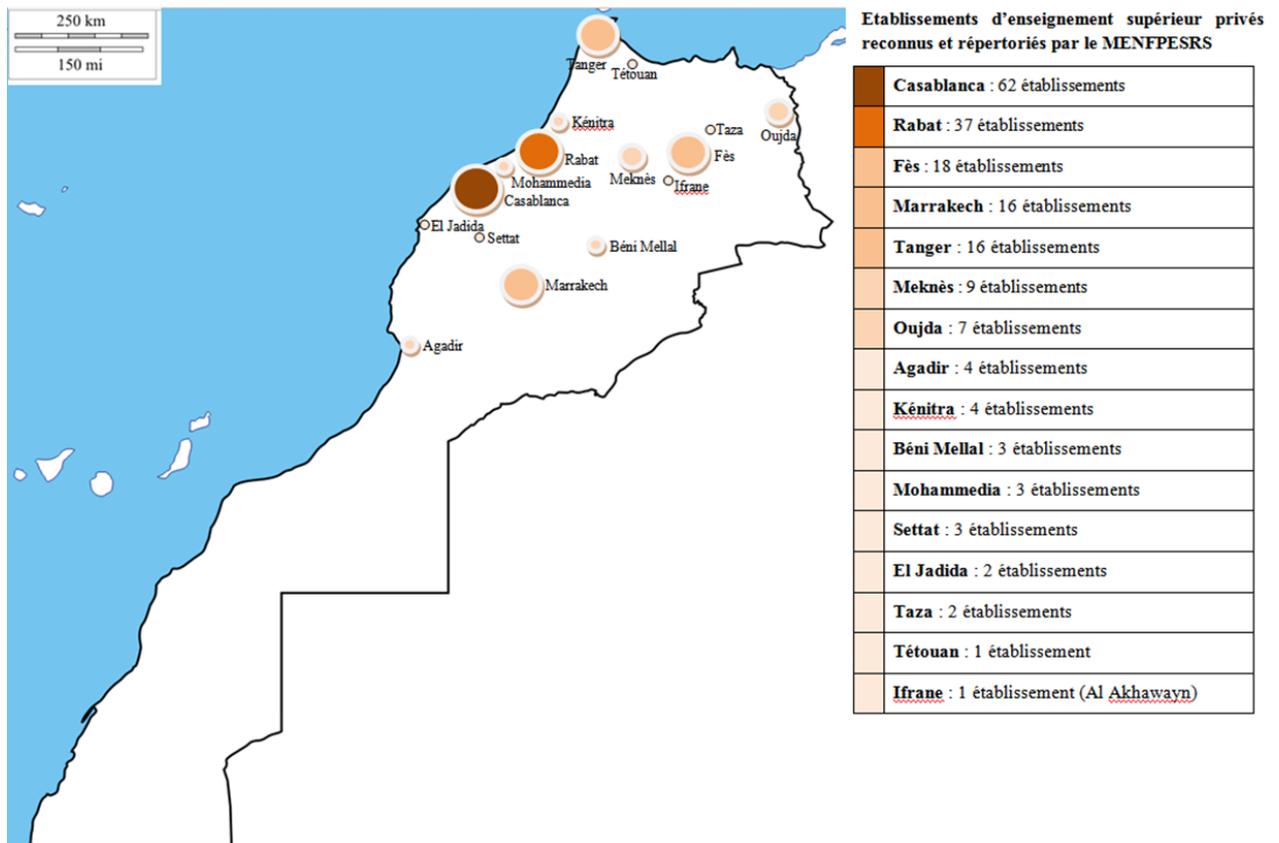
Ce sont les capitales économique et administrative du royaume (Casablanca et Rabat) où l'offre privée et publique est de loin la plus importante avec des différences cependant : tandis que l'enseignement privé à Casablanca est largement en tête avec 62 établissements (contre 19 établissements publics seulement), Rabat a 37 établissements privés et 24 publics. L'attractivité de cette agglomération se manifeste ainsi pour les investisseurs privés qui créent des établissements d'enseignement supérieur. L'ampleur de l'offre privée par rapport à celle publique apparaît clairement puisque, dans cette même ville, se trouvent environ trois fois plus d'établissements privés que publics.

Carte 1 : Répartition géographique de l'enseignement supérieur public



Carte réalisée à partir du site officiel de l'enseignement supérieur marocain (<https://www.enssup.gov.ma/fr.html>) et du document officiel « Statistiques universitaires 2016-2017 »

Carte 2 : Répartition géographique de l'enseignement supérieur privé

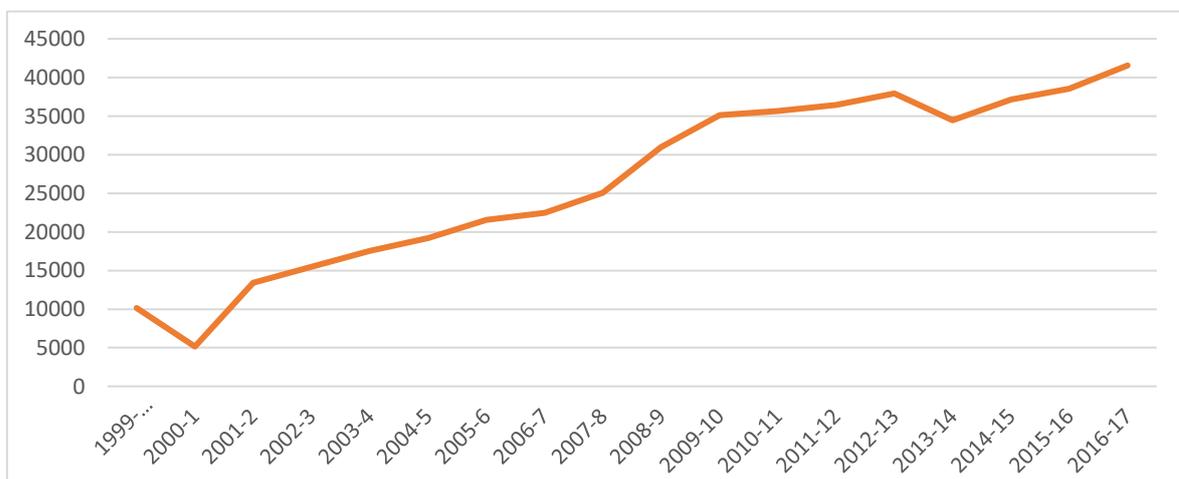


Carte réalisée à partir du site officiel de l'enseignement supérieur marocain (<https://www.enssup.gov.ma/fr.html>) et du document officiel « Statistiques universitaires 2016-2017 ».

Sur l'ensemble du royaume, bien que très concentrée, l'offre privée excède de beaucoup l'offre publique : la même année 187 établissements privés sont recensés sur l'ensemble du Maroc contre 116 publics. Ainsi l'hypothèse qui fait débat sur la privatisation progressive de l'enseignement supérieur dans le pays semble-t-elle, sur ce plan, en partie se confirmer.

Le dynamisme de l'enseignement supérieur privé se traduit également par l'augmentation des effectifs des étudiants qui y sont inscrits (figure 6).

Figure 6 : Croissance sur 20 ans de la population étudiante en secteur privé

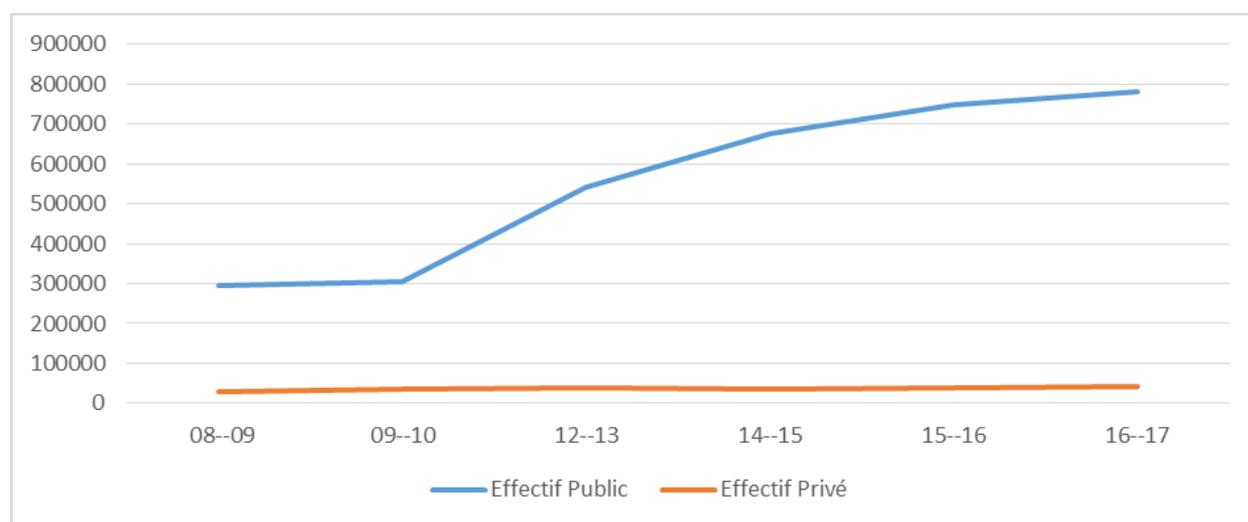


Concernant les trois domaines d'études, commerce et gestion est celui qui concentre le plus d'étudiants, même si des fluctuations sont visibles et que les effectifs de 2016-2017 restent quasiment identiques à ceux de 2010-2011. Les sciences et techniques, en deuxième position, connaissent une évolution comparable avec des effectifs moindres, malgré une hausse en 2013-2014. En revanche, les sciences de la santé très peu suivies les quatre premières années connaissent ensuite une hausse stable des effectifs depuis 2013-2014.

Cependant globalement sur sept ans, les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement

supérieur privé n'ont que faiblement augmenté : en effet, ils sont passés d'un total de 35 648 en 2010-2011 à 41 555 en 2016-2017, ce qui ne fait une augmentation que de 5907 étudiants. Il semblerait par conséquent que l'attractivité de l'offre privée et/ou sa capacité d'accueil n'est pas aussi marquée que les médias et les débats publics ne l'annoncent ou ne le redoutent lorsqu'ils dénoncent la privatisation de l'enseignement supérieur national. Surtout, lorsque le secteur public est comparé au privé (figure7), l'accroissement du second devient incommensurablement mineur...

Figure 7 : Croissance comparée de la population étudiante en secteurs privé et public



Une massification universitaire concernant essentiellement le secteur public

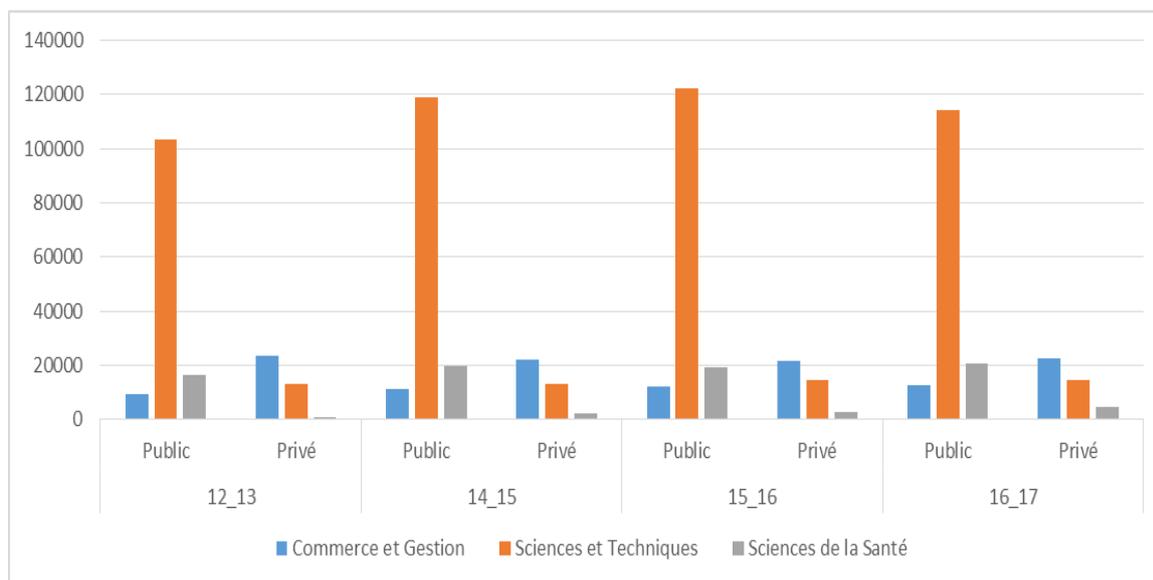
L'écart est immense entre les effectifs étudiants des établissements publics et ceux des établissements privés. Tandis que ces derniers restent largement en-dessous de 50 000 étudiants sur toute la période des six ans représentés, les effectifs du public qui étaient déjà de 300 000 les deux premières années ont connu une augmentation constante ensuite jusqu'à atteindre 781 505 étudiants en 2016-2017 contre 41 555 dans le privé la même année.

En termes de pourcentages, les résultats sont

également extrêmement significatifs : sur les six années concernées, les effectifs de l'enseignement public concentrent entre 90 et 95 % de la population étudiante totale tandis que ceux de l'enseignement privé en représentent entre 5 et 10 % maximum (pour l'année 2009-2010). Pour l'année 2016-2017 par exemple, les effectifs du public s'élèvent à 95 % ; ceux du privé à 5 %.

Ainsi, paradoxalement, malgré le nombre bien plus important d'établissements d'enseignement supérieur privé face à ceux du public (187 contre 116 cette même année 2016-2017), les effectifs étudiants du premier sont 19 fois moindres que ceux du second.

Figure 8 : Évolution comparée des effectifs dans les établissements privés et publics (2012-17)



Le graphique 8 révèle d'intéressantes inversions entre les domaines d'études suivis par les étudiants. En effet, si le domaine des sciences et techniques comporte le plus d'étudiants dans l'enseignement public, il vient seulement en seconde position dans l'enseignement privé pour chacune des quatre années concernées. En revanche, le domaine des sciences de la santé qui apparaît en seconde position dans le public n'est que très peu présent dans le privé. De plus, le domaine de commerce et gestion peu représenté dans le public apparaît en première position dans le privé.

Il est possible que ces inversions soient dues à des différences dans l'offre de formations qui existe dans chacun des deux systèmes d'enseignement. En effet, le secteur professionnalisant des

sciences de la santé semble relativement récent dans le privé alors que les formations en médecine / pharmacie existent depuis longtemps à l'université publique marocaine. De même, le domaine commerce et gestion est peu présent dans l'enseignement supérieur public qui privilégie la filière de l'économie, discipline plus académique et moins orientée sur la professionnalisation des études. Enfin, le domaine des sciences et techniques est très présent dans le public à travers les facultés de sciences et techniques à accès sélectif ou fermé et les grandes écoles nationales d'ingénieurs de sorte qu'il est possible que les établissements privés aient moins d'intérêt à créer des filières semblables, sauf dans les secteurs de pointe comme l'aéronautique par exemple

LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

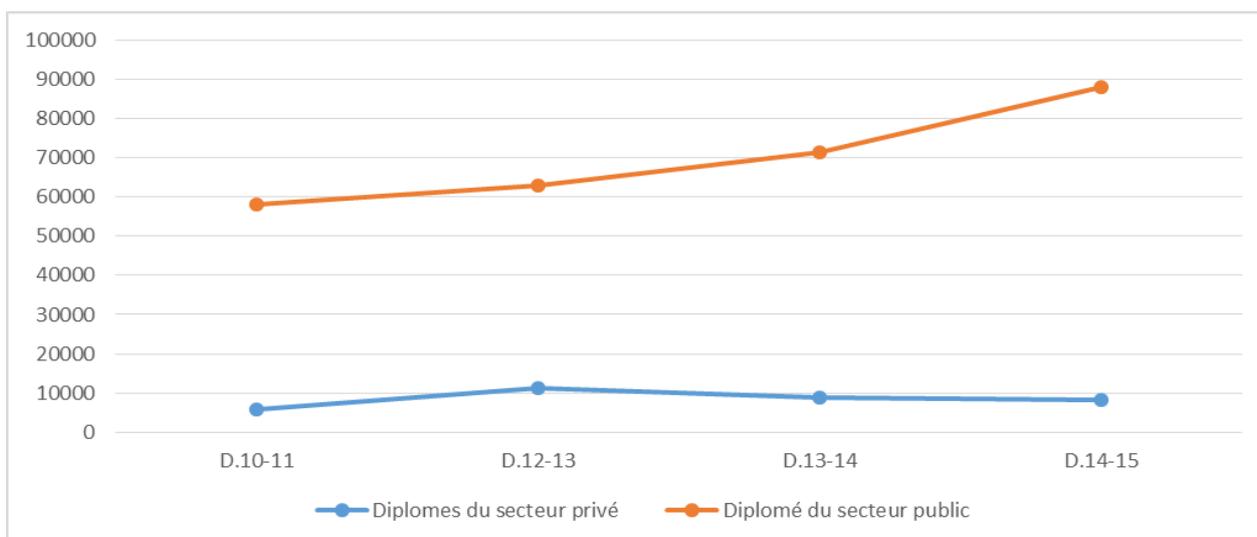
Ici sont traitées les données collectées sur les diplômés des systèmes d'enseignement supérieur public et privé dans les documents officiels du MENFPESRS concernant les statistiques universitaires. Comme pour les autres rubriques, les informations concernant l'enseignement privé sont parcellaires et bien moins développées que celles concernant l'enseignement public. De même, les années présentées ici ne sont pas toujours homogènes selon les données accessibles.

Les diplômés sont les personnes qui valident un cursus d'études supérieur en obtenant un diplôme reconnu par l'État. Les années universitaires dans les graphiques qui suivent correspondent à celles de l'obtention de leurs diplômes par ces diplômés.

Une répartition contrastée des diplômés par secteurs, régions et domaines

Une grande différence de proportion apparaît, sans surprise, entre le nombre de diplômés du public et du privé. Les chiffres du privé stagnent à moins de 10 000 diplômés sauf l'année 2012-2013 où les 10 000 sont atteints. En revanche, le nombre de diplômés du public sont 6 fois supérieurs à ceux du privé en 2010-2011 et augmentent de façon constante ensuite jusqu'à atteindre près de 90 000 en 2014-2015, soit 9 fois plus que ceux du privé la même année. Ces constats rejoignent ceux de la partie précédente qui montrait que les effectifs de l'enseignement supérieur privé sont minimes par rapport à ceux du public (figure 9).

Figure 9 : Comparaison du nombre de diplômés entre les systèmes d'enseignement supérieur privé et public (2010-15 tous diplômes confondus)



La distribution des diplômés sur le territoire du royaume révèle d'intéressantes différences. En effet, bien que la région de Rabat comporte le plus d'établissements (24 à Rabat + 5 à Kénitra, soit 29), elle ne vient qu'en troisième position en termes de diplômés. Cela est sans doute dû au fait qu'un grand nombre de ces établissements dans la capitale sont à accès sélectif et reçoivent donc de moindres effectifs que les établissements à accès ouvert. En revanche, Casablanca et sa région (Settat) qui cumule 24 établissements sont largement

en tête suivis de Fès-Meknès qui en comptabilise 19. De son côté, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma est celle qui a connu l'augmentation du nombre de diplômés la plus spectaculaire malgré un nombre restreint d'établissements (7 en tout, sans compter celui d'Al Hoceïma récemment rattaché à la même région depuis le redécoupage régional du royaume). Cela est sans doute dû au développement de la ville de Tanger et de ses zones franches.

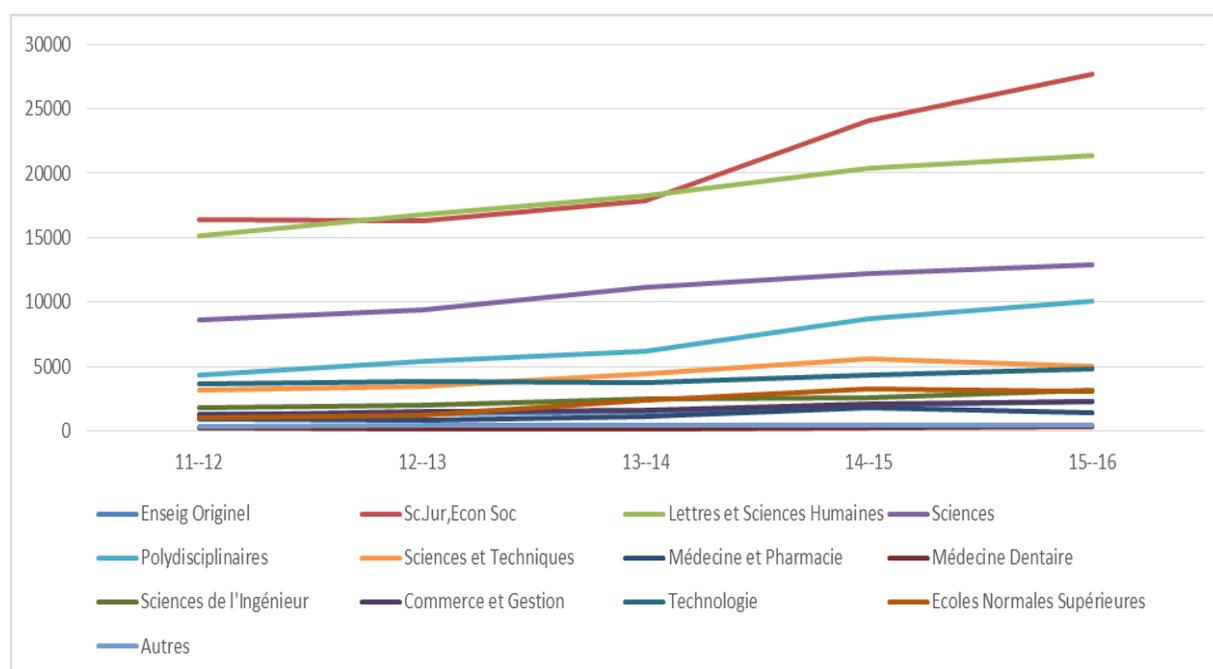
Les régions qui produisent le moins de diplômés sont celles où l'offre d'études supérieures est la plus faible, à savoir les régions du Sud (Laayoune-Sakia al Hamra ; Guelmim-Oued Noun ; Draa-Tafilalet) ; la région montagneuse de Béni-Mellal et celle de l'Oriental. Celle de Dakhla-ed-Dahad ne comprend aucun diplômé.

Ces disparités sont renforcées par la distribution inégale des établissements privés sur le territoire. Trois régions n'ont aucun établissement de ce type : Guelmim-Oued Noun ; Draa-Tafilalet ; Dakhla-Ed-Dahab. Ce sont des régions dans lesquelles l'offre d'enseignement supérieur public est déjà très faible.

La région de Casablanca-Settat est à nouveau largement en tête concernant les diplômés du privé, celle de Rabat-Salé arrivant en deuxième position, suivie par Marrakech-Safi puis Fès-Meknès ; les autres régions ont moins de 500 diplômés par an, voire sont proches de zéro comme l'Oriental et Béni Mellal-Khénifra.

À nouveau, une énorme différence sépare les effectifs des diplômés dans les deux systèmes public et privé : en effet, si on les compare pour la région de Casablanca pour l'année 2014-2015, il apparaît que le public comptabilise près de 18 000 diplômés contre 3500 dans le privé, soit près de 5 fois moins.

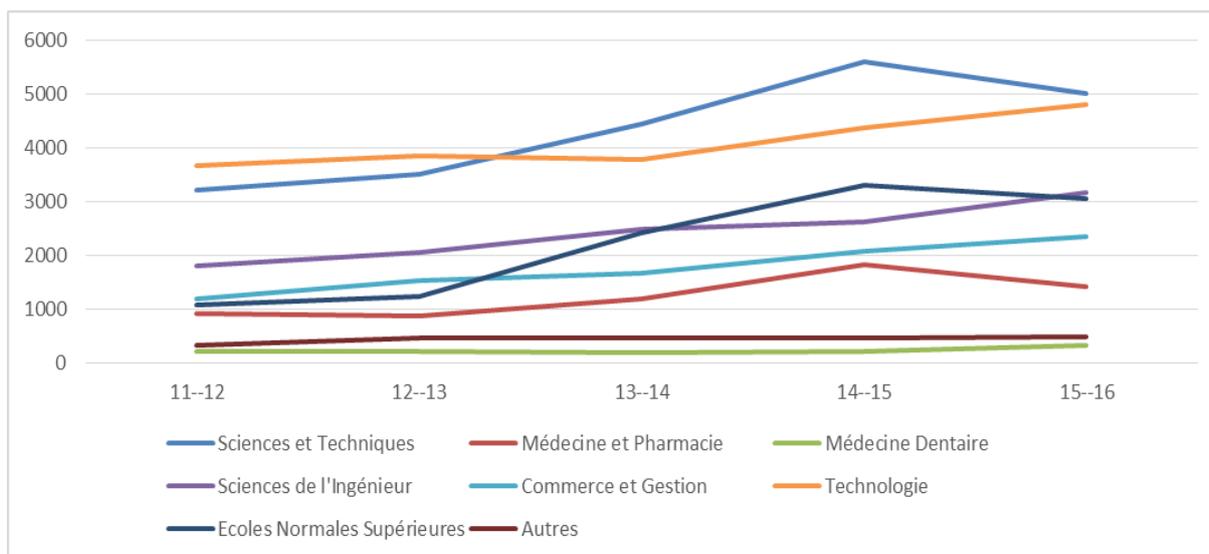
Figure 10 : Évolution du nombre de diplômés par domaines d'études (secteur public 2011-16)



Le graphique 10 mêle les domaines d'études à accès ouvert et sélectif. Le plus grand nombre de diplômés sont dans les filières à accès ouvert : les sciences juridiques, économiques et sociales apparaissant largement en 1ère position avec une augmentation importante depuis 2013-2014 à plus de 25 000 en 2015-2016, suivies par les lettres et sciences humaines qui dépassent les 20 000 la même année, puis par les sciences, cependant bien

moins présentes, avec moins de 15 000 diplômés la même année. Les diplômés des établissements dits poly-disciplinaires viennent ensuite, sachant qu'ils ont été récemment implantés dans des villes qui n'avaient jusque-là pas d'établissement d'enseignement supérieur et proposent des formations dans des disciplines diverses qui s'arrêtent généralement au niveau de la licence

Figure 11 : Répartition par domaines d'études (secteur public à accès régulé 2011-16)

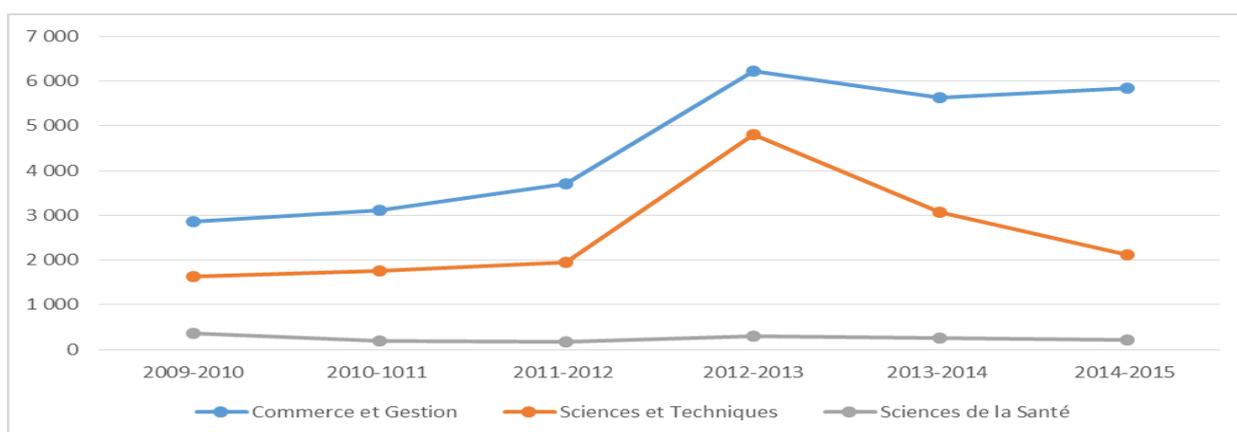


Parmi les domaines d'études à accès régulé (figure 11), les sciences et techniques et la technologie sont les domaines qui produisent le plus de diplômés, suivis par les sciences de l'ingénieur et les Écoles Normales Supérieures (formations d'enseignants). Viennent ensuite commerce et gestion, médecine et pharmacie, puis la médecine dentaire. Le nombre de diplômés des domaines à accès sélectif est clairement bien en dessous de celui des domaines à accès ouvert. En effet, la comparaison des deux domaines les plus représentés pour l'année 2014-2015 fait apparaître que les sciences

juridiques, économiques et sociales comptabilisent près de 25 000 diplômés contre près de 6000 en sciences et techniques, soit 4 fois moins.

Les données accessibles sur l'enseignement privé ne permettent pas d'avoir des résultats aussi détaillés que pour le public (figure 12). Ils permettent juste de voir que le domaine commerce et gestion comprend le plus grand nombre de diplômés qui est à peu près semblable au nombre de diplômés du domaine sélectif des sciences et techniques dans le public en 2014-2015, soit moins de 6000.

Figure 12 : Évolution du nombre de diplômés par domaines d'études (secteur privé 2009-15)



Le domaine des Sciences et Techniques dans le privé a connu une chute importante depuis 2012-2013, passant de près de 5000 diplômés cette année-là à 3000 en 2014-2015. En revanche, les

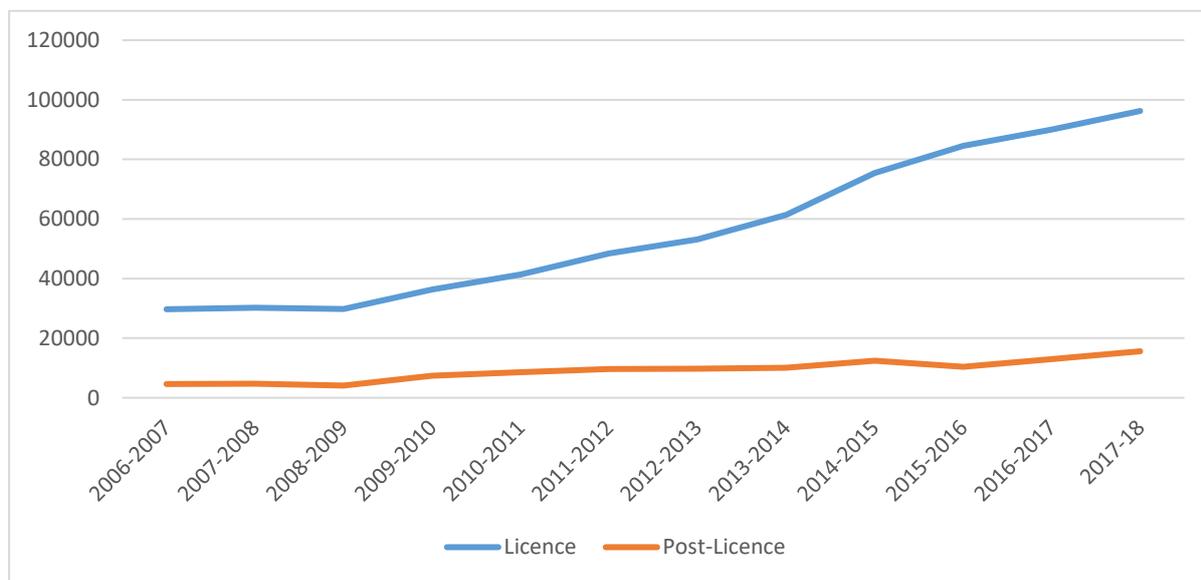
sciences de la santé stagnent à moins de 500 diplômés chaque année.

Les formations universitaires avancées : formatrices des ressources humaines du futur

Sur l'ensemble de la période une importante différence demeure entre les effectifs des deux cycles : le nombre de diplômés du cycle « supérieur » (master et doctorat) étant 5 fois moindre

que celui du premier cycle en 2011-2012 et 8 fois moindre en 2017-2018. Cependant, les deux croissent d'un même pas : leur nombre de diplômés sont multipliés par 3,5 sur une période de 10 ans. Dans les cycles supérieurs (post-licence), en 2018, 13500 masters et 2100 doctorats ont été délivrés, un nombre relativement faible au regard de ses voisins maghrébins (figure 13).

Figure 13 : Évolution nombre de diplômés par cycles d'études (secteur public ; 2006-18)



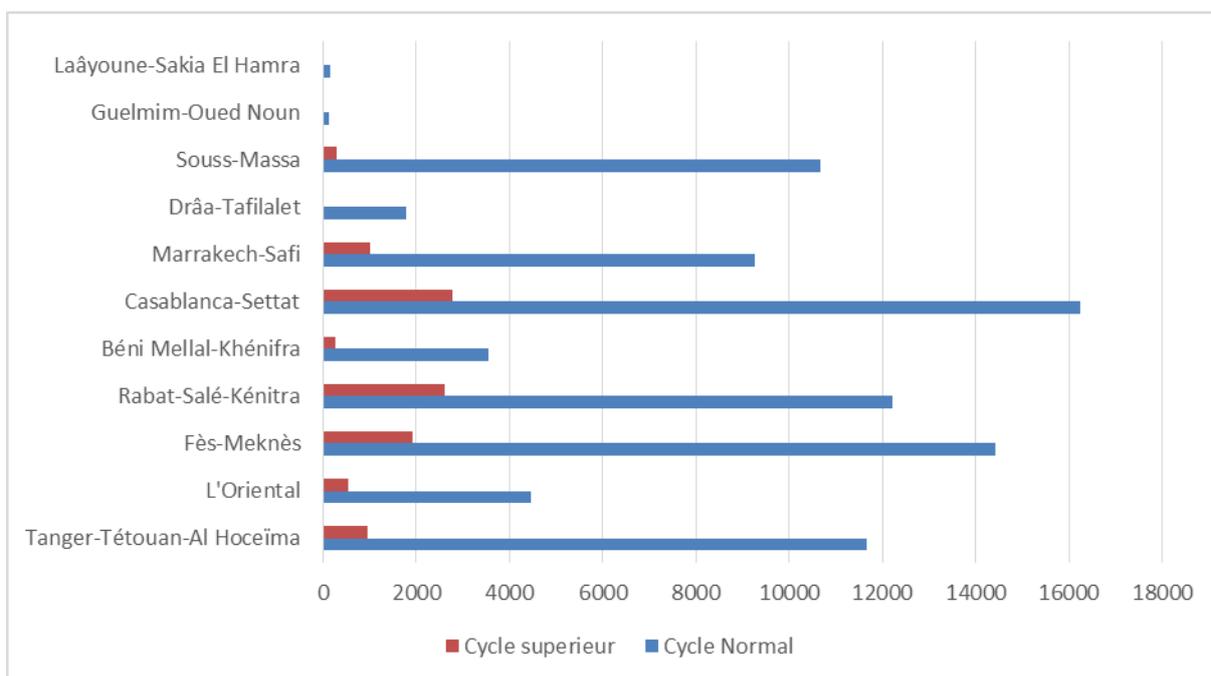
Ces données et les suivantes ne sont pas accessibles pour l'enseignement privé.

Légende : Cycle normal : Licence, cycles de 3 ans d'études ; cycle supérieur : Master, Doctorat

Passant à une vision « en coupe » du nombre de diplômés pour l'année universitaire 2015-2016 permet de rentrer davantage dans le détail de sa répartition, notamment concernant les différents cycles et niveaux de diplômés (figure 14).

La figure 14 fait apparaître quelles régions produisent le plus grand nombre de diplômés et dans quel cycle, certaines régions ne comptabilisant aucun diplômé de master / doctorat, ces derniers étant surtout concentrés dans les régions où l'offre d'enseignement supérieur est la plus importante.

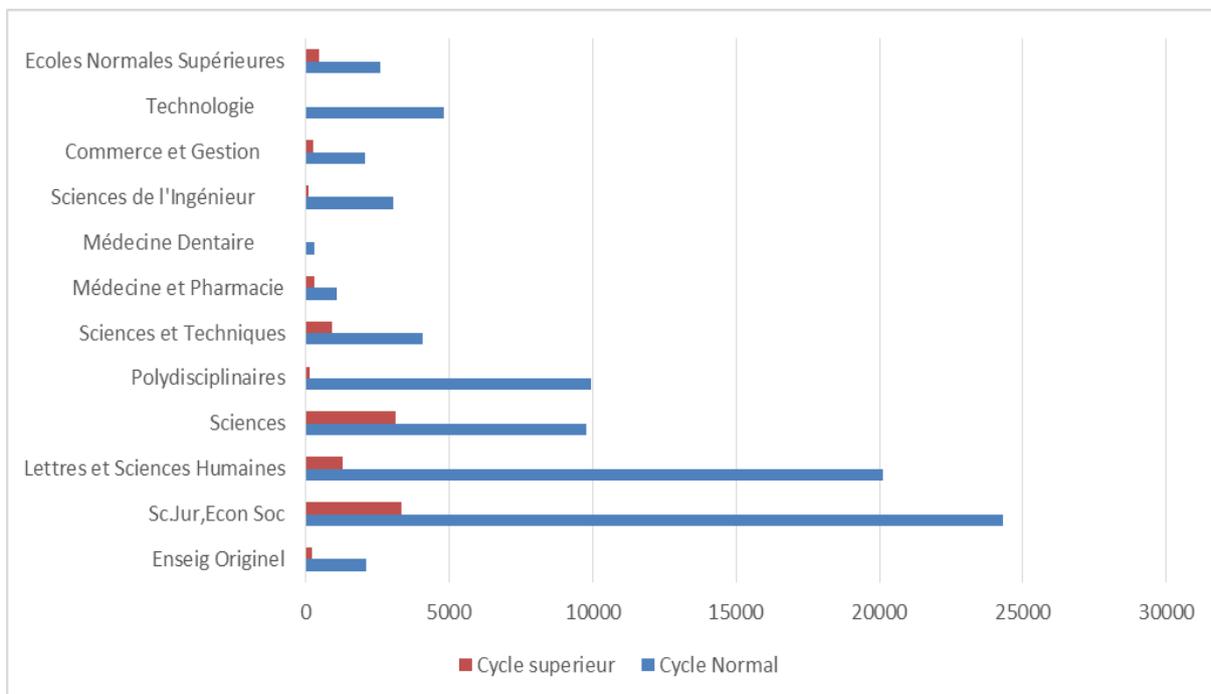
Figure 14 : Répartition des diplômés par régions et par cycles de diplôme (2015)



Les effets discriminants se font sentir là encore. Les sciences juridiques, économiques et sociales ainsi que les sciences sont les domaines où

il y a le plus de diplômés de master / doctorat, suivis par les lettres et sciences humaines (figure 15).

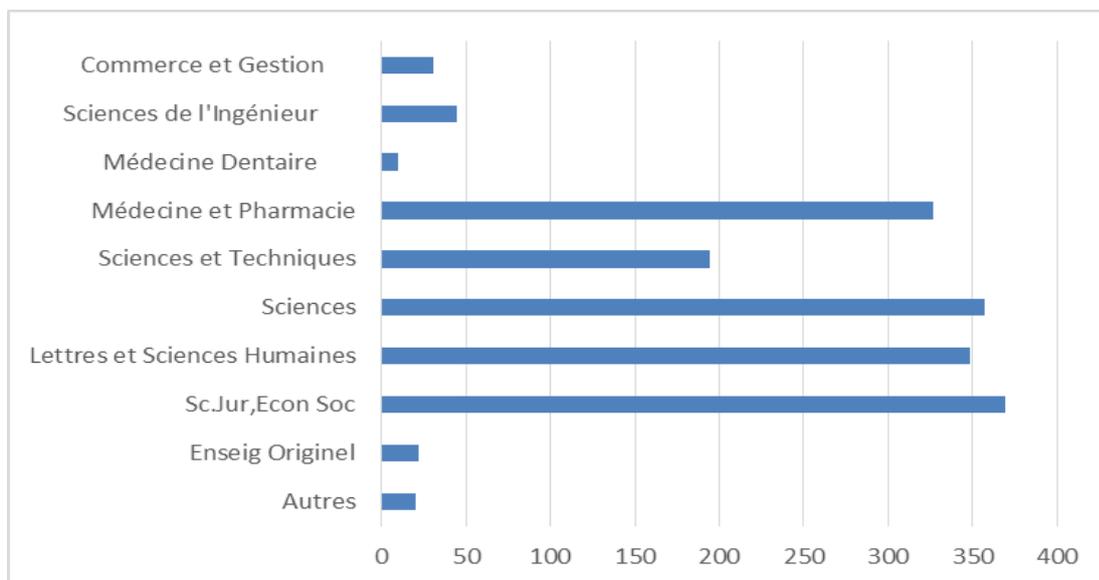
Figure 15 : Répartition des diplômés par domaines d'études et par cycles de diplôme (2015)



Le plus grand nombre de diplômés de doctorat se trouve à nouveau dans le domaine des sciences juridiques, économiques et sociales avec plus de 350 diplômés, suivi de près par les sciences et les lettres et sciences humaines, puis médecine et pharmacie avec plus de 300 diplômés (figure 16).

Les sciences et techniques comprennent moins de 200 diplômés. Les autres domaines ont moins de 50 docteurs cette année-là. Ce sont sur ces ressources humaines que doit compter l'université marocaine pour encadrer des effectifs qui ne cessent de s'accroître.

Figure 16 : Répartition des domaines d'étude des diplômés de doctorat (2015)



Employabilité et chômage des diplômés

Le chômage des diplômés au Maroc est un sujet de préoccupation récurrent de la presse marocaine et internationale qui multiplie les expressions alarmistes (TelQuel 11/02/2018 parle d'une « bombe à retardement » ; Jeune Afrique 07/02/2018 insiste sur « une situation qui empire »). Les constats des études sociologiques et diagnostiques le concernant sont tout aussi pessimistes sur les risques de soulèvements sociaux que ce phénomène est susceptible de déclencher dans un avenir plus ou moins proche. Ibaaquil (2000), Mellakh (2000) et Cohen (2004) montrent les conséquences de la massification de l'accès à l'enseignement – et notamment à l'enseignement supérieur – sur l'employabilité des jeunes diplômés et la frustration de ces derniers face au manque de débouchés professionnels. Ibaaquil (2000) déplore que, après une période faste de méritocratie où l'ascension sociale par les études était possible après l'indépendance en 1956, cet ascenseur social ait été ensuite bloqué (« une mobilité

sociale en panne ») dans les années 80 du fait des politiques d'ajustement structurel préconisées par la Banque Mondiale qui ont fait que l'État a cessé d'être le premier pourvoyeur d'emplois pour les diplômés de l'enseignement national.

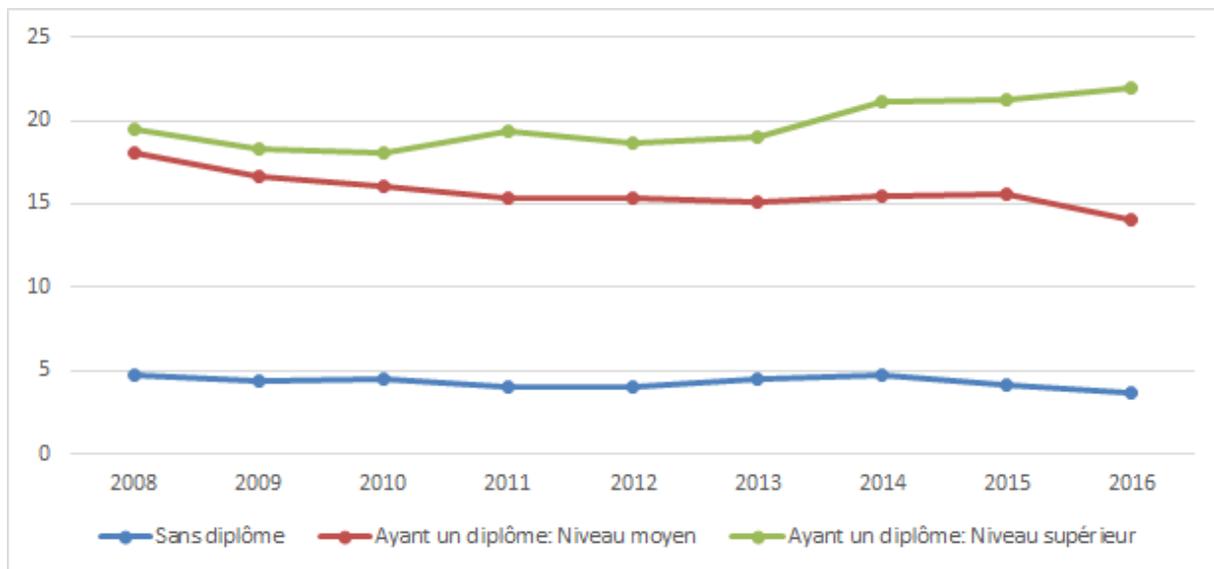
Emperador Badimon (2007) étudie l'évolution des mouvements militants des diplômés chômeurs, leurs manifestations et leurs revendications d'être embauchés par l'État qu'ils dénoncent comme étant le responsable de leur situation de chômage. Elle analyse la professionnalisation de ce militantisme, ses réseaux et ses principaux arguments ainsi que les campagnes de dé-crédibilisation lancées contre leurs mouvements par les media et « l'appareil sécuritaire de l'État » (section 28).

Gérard (2008) et Pellegrini (2016) analysent les points de vue des employeurs sur les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur marocain (public et privé) et leurs compétences professionnelles. Pellegrini (2018) s'intéresse aux représentations

que ces jeunes gens ont d'eux-mêmes, de leurs diplômes, de leurs compétences professionnelles et de leur employabilité. Ce qui ressort de ces études montre combien les employeurs et les jeunes concernés eux-mêmes sont négatifs et dévalorisent non seulement la qualité de ces diplômes, mais aussi les compétences de leurs lauréats, les présentant le plus souvent comme inadaptés au monde de l'emploi et n'ayant que des connaissances théoriques inapplicables et inutiles.

Ainsi, le paysage de l'employabilité des jeunes diplômés est-il particulièrement sombre et problématique, voire un potentiel facteur de déstabilisation politique et sociale du royaume, d'autant plus que le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est bien plus élevé que celui des actifs moins diplômés comme le montre le graphique suivant.

Figure 17 : Évolution du taux de chômage selon le niveau de diplôme



Source : Graphique réalisé à partir des données statistiques du Haut Commissariat au Plan (HCP), https://www.hcp.ma/Taux-de-chomage-national-selon-le-diplome_a267.html

Explication de la légende (HCP 2015) :

- « Sans diplôme » : « actifs occupés non diplômés, des diplômés de l'enseignement primaire, et des diplômés d'initiation professionnelle »
- « Ayant un diplôme niveau moyen » : « diplômés de l'enseignement collégial, les diplômés de l'enseignement secondaire, les diplômés de qualification professionnelle et les diplômés de spécialisation professionnelle. »
- « Ayant un diplôme niveau supérieur » : « actifs occupés de niveau de formation élevé » : BTS, Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur et licences, les diplômés de DEA, DES et Master, Ingénieurs, Cadres supérieurs, Docteurs, Techniciens Spécialisés »

Comme il est visible sur la figure 17 ci-dessus, le taux de chômage le plus bas est celui des actifs « sans diplôme », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas suivi d'études au-delà du primaire (voire n'ont pas été scolarisés du tout) et/ou qui ont seulement suivi des formations « d'initiation professionnelle ». Le taux de chômage les concernant ne dépasse pas 5% sur toute la période 2008-2014.

Le taux de chômage des actifs détenant un diplôme de niveau scolaire ou de formation professionnelle est au moins trois fois supérieur à

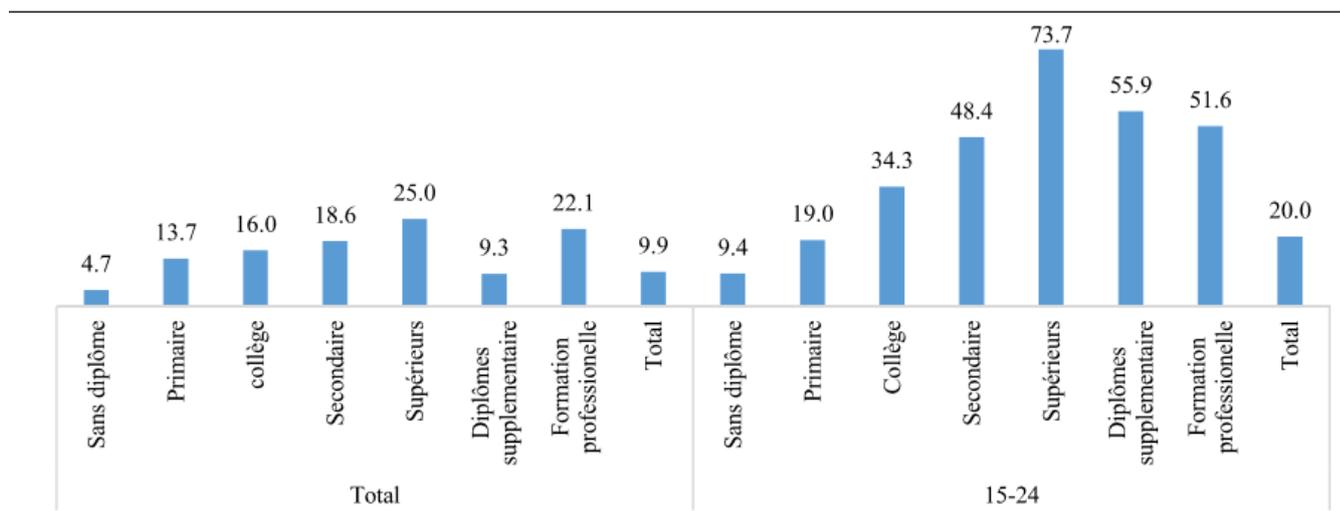
celui des non-diplômés sur toute la période, excepté pour l'année 2016. De plus, à l'exception de 2014 et 2015, le taux de chômage les concernant est en légère baisse, sans pour autant descendre en dessous de 14%.

En revanche, les diplômés de l'enseignement supérieur (tous niveaux et types de formations concernés, dont les formations professionnelles) ont le taux de chômage le plus élevé des trois catégories, entre 18 et 22 %. De plus, à l'exception de légères baisses en 2009, 2010 et 2012, ce taux est

en hausse constante, le pic étant en 2016. Ainsi, paradoxalement et de façon inquiétante, il apparaît que le risque d'être au chômage est plus grand pour les diplômés de l'enseignement supérieur que pour les actifs qui ont un diplôme du secondaire

ou n'ont aucun diplôme. Selon le HCP (2017) dont est issu la figure suivante, « le chômage des diplômés du supérieur est cinq fois supérieur à celui des non-diplômés » et est en augmentation constante (figure 18).

Figure 18 : Taux de chômage selon le diplôme et la tranche d'âge (2014)



Source : rapport détaillé sur l'activité, l'emploi et le chômage (2015), HCP.

Cette figure qui différencie la population des actifs globale et celle des jeunes entre 15 et 24 ans présente les mêmes constats de manière plus affinée. Dans ces deux parties de la figure, on voit clairement que les diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus lourdement touchés par le chômage, suivis de près par ceux de la formation professionnelle tandis que moins les actifs sont diplômés, moins ils sont au chômage.

Pour expliquer le fort taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, le rapport du HCP (2017) fait l'hypothèse que cela est dû à leurs « difficultés pour entrer sur le marché de l'emploi » (page 24) sans autres précisions. Il est possible que le manque d'offres d'emplois qualifiés soit en grande partie à l'origine de cette situation puisque le HCP avance que les diplômés sont prêts à accepter de faibles rémunérations pour pouvoir trouver un travail.

CONCLUSION

Cette étude élaborée à partir des statistiques officielles disponibles met en évidence les défis auxquels fait face l'enseignement supérieur marocain : l'hyper-concentration des établissements dans certaines régions du royaume tandis que d'autres en sont quasiment dépourvues ; l'immense écart qui se creuse entre l'offre d'enseignement supérieur et la demande étudiante ; la massification et la saturation dans certains domaines d'études tandis que d'autres sont en sous-effectifs.

Plusieurs constats majeurs se dégagent également cet état des lieux comparé de l'enseignement supérieur public avec le privé au Maroc.

1. Le manque de transparence et de visibilité des données et discours officiels ainsi que des politiques publiques concernant l'enseignement supérieur privé, malgré les débats houleux à son sujet dans un contexte où ce secteur est en évolution permanente.
2. Le fait que les domaines d'études et les filières proposées correspondent aux filières à accès sélectif de l'enseignement supérieur public. Celles-ci sont également plus orientées vers le monde de l'emploi, le développement industriel et économique que les filières essentiellement académiques de l'enseignement public.
3. Un paradoxe difficile à résoudre : ces spécialisations de l'enseignement privé sont déjà présentes dans l'enseignement public. Or, ce dernier a une capacité d'accueil dans ces spécialisations qui excède les effectifs étudiants réels de ces filières. Pourquoi l'enseignement public ne remplit-il pas sa capacité d'accueil dans ces filières ? Pourquoi l'offre privée propose-t-elle ces spécialisations plutôt que d'autres ?
4. La concentration des établissements d'enseignement supérieur privé essentiellement dans des zones « lucratives » du pays, c'est-à-dire dans les régions à fort potentiel et/ou développement économique. Les autres régions sont ainsi laissées à l'abandon par les investisseurs.

5. La stagnation du nombre d'établissements privés qui augmente peu sur l'ensemble du royaume depuis 2013-2014.
6. La stagnation des effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur privé de sorte que l'enseignement public continue d'absorber entre 90 et 95% de la population étudiante au Maroc. Cela semble paradoxal lorsqu'on compare le nombre d'établissements publics et privés dans l'ensemble du pays sur une même année (116 contre 187). Cependant, cela peut s'expliquer par l'ampleur des effectifs étudiants dans le public qui sature de beaucoup la capacité d'accueil de ce dernier tandis que les structures d'accueil du privé sont vraisemblablement beaucoup plus limitées. Cela peut également s'expliquer par la crainte des familles et des étudiants face aux aléas des systèmes de délivrance d'équivalence des diplômes privés par l'État.

À partir de ces constats, il n'est pas possible a priori de parler d'un processus de privatisation de l'enseignement supérieur au Maroc, en tous cas pour le moment. En effet, même si le nombre d'établissements privés excède de beaucoup ceux du public, les effectifs du privé augmentent très faiblement et restent encore très marginaux par rapport à ceux du public.

Enfin, face à l'enjeu de l'intégration socio-professionnelle de la jeunesse, le Maroc apparaît confronté aux mêmes difficultés que les autres pays du Maghreb, du monde arabe et au-delà : celui d'un emploi restreint pour les diplômés (Meyer 2019). Le *mix* public-privé n'apporte pas plus qu'ailleurs de réponse définitive aux attentes de professionnalisation efficace qu'il génère, tout en offrant des pistes de réflexion intéressantes. Moins que jamais on ne peut aujourd'hui se bercer d'illusions sur des formules d'adéquation formation-emploi qui procèderaient seulement d'une adaptation du secteur de l'enseignement aux contraintes du marché du travail. Mais une orientation peut être dégagée : plus on favorise la qualité éducative, mieux la société est à même d'en tirer parti, avec des acteurs sachant la cultiver et l'exploiter.

BIBLIOGRAPHIE

Références institutionnelles

- Ministère de l'Économie et des Finances, 1995, « Bilan du programme d'ajustement structurel », Document de Travail 1, https://www.finances.gov.ma/Docs/1995/depf/bilan_du_programme_d_ajustement_structurel_octobre_1995_.pdf
- MENFPESRS, publications statistiques intitulées « L'enseignement supérieur privé en chiffres » consultables sur <https://www.enssup.gov.ma/fr/Statistiques.html>
- MENFPESRS, Établissements relevant du Partenariat Public-Privé <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/458-partenariat-public-priv%C3%A9.html>
- MENFPESRS, Liste des établissements d'enseignement supérieur privé reconnus par l'État https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/Ens_Sup_Prive/10_Liste_des_etablissements_reconnus_par_l_Etat/10_Liste_des_etablissements_privés_reconnus_et_date_deffet.pdf
- Haut Commissariat au Plan (HCP), Site institutionnel marocain chargé de la production statistique, planification, analyse et prévision, <https://www.hcp.ma/>
- Haut Commissariat au Plan (HCP), « Taux de chômage selon le diplôme » – au niveau national, https://www.hcp.ma/Taux-de-chomage-national-selon-le-diplome_a267.html
- Haut Commissariat au Plan (HCP), 2017, « Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités », novembre 2017, <https://www.hcp.ma/file/195496/>
- Haut Commissariat au Plan (HCP), 2015 ? (année non spécifiée dans le rapport), « L'adéquation entre formation et emploi au Maroc : note de synthèse » (à partir des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014), https://www.hcp.ma/L-adequation-entre-formation-et-emploi-au-Maroc-Note-de-synthese_a2161.html

Études et publications académiques

- Chartier M., Zahi K., and Nait Belaid Y., 2012, *Privatisation de l'offre scolaire au Maroc : Amplification des inégalités en matière d'éducation*, Centre Français de Recherche à l'Étranger Jacques Berque, Rabat, Maroc
- Cohen S., 2004, *Searching for a Different Future. The Rise of a Global Middle Class in Morocco*, London/Durham : Duke University Press.
- Emperador Badimon M., 2007, « Diplômés chômeurs au Maroc : dynamiques de pérennisation d'une action collective plurielle », *L'Année du Maghreb* [Online], <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/376>
- Gérard E. [éd.], 2008, *Mobilités étudiantes Sud-Nord : Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*. PubliSud, Paris
- Ghouati, A., 2010, *L'enseignement supérieur au Maroc : de l'autonomie à la dépendance ?* in *Journal of Higher Education in Africa*, JHEA/RESA Vol.8 No.1, pp 23-47
- Ibaaquil L., 2000, « Les diplômés marocains de l'enseignement supérieur : une mobilité sociale en panne ? », in Geisser V. (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, Paris, CNRS Éditions.

- Kouhlani, B. et M. Ennaji, 2012, "Les réformes de gouvernance dans l'enseignement supérieur ; Quelles politiques avec quels effets ?", Rapport UNESCO <http://www.csefrs.ma/pdf/REFORMEGOUVERNANCEMARROCnov2012.pdf>
- Mellakh K., 2000, « L'expansion scolaire et universitaire au Maroc : aspects et enjeux », in Geisser V. (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, Paris, Éd. du CNRS
- Mazzella, S., 2011, 'Construction d'un marché international de l'enseignement supérieur privé au Maghreb' in Leclerc-Olive M., Scarfo-Ghellab G., Wagner, A-C., *Les mondes universitaires face au marché : circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Karthala : 105-116
- Meyer, J-B., 2019, 'Jeunesse, université, emploi : le triangle des inquiétudes ; cas de l'Algérie et comparaisons maghrébines', in Benarrosh Y., *Le travail mondialisé au Maghreb*, Éditions La Croisée des chemins, IRD, Centre Jacques Berque, Rabat, Marseille, Casablanca, : 499-516
- Meyer, J-B., Benguerna, M., 2019, 'Higher Education and Human Resources Capacity Building in Algeria', *International Journal of Technology Management and Sustainable Development*, vol 18, n°3, : 229-41
- Pellegrini C., 2018, « Partir pour études à l'étranger ou rester étudiant au Maroc – enjeux d'estime de soi et projections professionnelles de jeunes diplômés » in Alami Mchichi H. (dir.), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, L'Harmattan, Collection « Histoires et perspectives méditerranéennes », Paris
- Pellegrini C., 2016, « Le diplôme étranger, un remède au chômage des diplômés ? - Discours et représentations sur l'employabilité des diplômés et la valeur des diplômes sur le marché de l'emploi de Marrakech » <http://amerm.ma/wp-content/uploads/2014/03/Chloe-Pellegrini-Le-diplome-etranger.pdf>

Publications médiatiques

- 24/01/2020 Le Point Afrique : « Maroc : exit le système LMD, bienvenu à celui du *bachelor* », https://www.le-point.fr/afrique/maroc-exit-le-systeme-lmd-bienvenue-a-celui-du-bachelor-23-01-2020-2359291_3826.php
- <http://www.periglobal.org/> Blog associatif d'informations sur la privatisation des systèmes éducatifs dans le monde
- Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CESCR), 2015, Coalition Marocaine de l'Éducation pour Tous, Global Initiative for Economic, social and cultural rights « La privatisation de l'Éducation au Maroc » session du <https://anfass.ma/wp-content/uploads/2015/01/Rapport-CESCR-Maroc-privatisation-%C3%A9ducation-final.pdf>
- 21/06/2018 TelQuel : « Publicité mensongère dans les écoles privées : des étudiants témoignent », https://telquel.ma/2018/06/21/publicite-mensongere-dans-les-ecoles-privees-des-etudiants-temoignent_1599578

- 18/06/2018 TelQuel : « Le fléau de la publicité mensongère dans les établissements supérieurs privés », https://telquel.ma/2018/06/18/le-fleau-de-la-publicite-mensongere-dans-les-etablissements-superieurs-privés_1599162
- 07/06/2018 L'Économiste : « Enseignement privé : nouvelle mise « en garde du MEN », <http://www.leconomiste.com/flash-infos/enseignement-privé-nouvelles-mises-en-garde-du-men>
- 30/03/2018 L'Économiste : 7 écoles d'enseignement supérieur reconnues par l'État (CASA, Marrakech) http://www.leconomiste.com/flash-infos/exclusif-enseignement-superieur-7-ecoles-privées-obtiennent-la-reconnaissance-de-l-etat?utm_source=Base+active&utm_campaign=14df799fa1-EMAIL_CAMPAIGN_2018_03_30&utm_medium=email&utm_term=0_cea1eb8aa6-14df799fa1-34286799
- 06/03/2018 Jeune Afrique : universités Al Akhawayin et Casablanca Hassan 2 classés parmi les meilleures universités du Maghreb par classement des universités des pays arabes : http://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/539422/deux-universites-marocaines-parmi-les-meilleures-du-maghreb/?utm_source=Newsletter_JA_Eco&utm_medium=Email&utm_campaign=Newsletter_JA_Eco_05_03_18
- 11/02/2018 TelQuel, « Le chômage des jeunes au Maroc : une bombe à retardement ? », https://telquel.ma/2018/02/11/chomage-jeunes-au-maroc-bombe-retardement_1579981
- 07/02/2018 Jeune Afrique : « Au Maroc, le chômage des diplômés s'est alourdi en 2017 » <http://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/528139/au-maroc-le-chomage-des-jeunes-sest-alourdi-en-2017/>
- 04/01/2018 L'Économiste, « Enseignement : voilà pourquoi la fin de la gratuité est un mythe », <http://www.leconomiste.com/article/1022247-enseignement-voila-pourquoi-la-fin-de-la-gratuite-est-un-mythe>
- 17/11/2017 Jeune Afrique : Université internationale de Rabat (3400 étudiants) va ouvrir 2 campus à Casa (accueil de 5000 et 6000 étudiants) en 2020 : un campus en centre-ville (architecture et business school) et un autre à la périphérie (ferroviaire et naval) : http://www.jeuneafrique.com/493930/economie/maroc-luniversite-internationale-de-rabat-se-decline-a-casa/?utm_source=Newsletter_JA_Eco&utm_medium=Email&utm_campaign=Newsletter_JA_Eco_17_11_17
- 23/07/2017, TelQuel : « Huit nouvelles universités et écoles privées reconnues par l'État », http://telquel.ma/2017/07/24/reconnaissance-huit-universites-ecoles-superieures-inscrite-au-bulletin-officiel_1555066
- 04/04/2017 L'Économiste : « L'enseignement privé : la liste complète des établissements reconnus », <http://www.leconomiste.com/flash-infos/enseignement-privé-la-liste-complète-des-etablissements-reconnus>
- 03/03/2017 TelQuel : « Enseignement supérieur privé : l'équivalence des diplômes toujours bloquée par l'État », http://telquel.ma/2017/03/03/enseignement-privé-lequivalence-diplomes-encore-bloquee-ministere_1537837
- 11/11/2015 L'Économiste, « 25000 licenciés chômeurs formés dès 2016 », <https://www.leconomiste.com/flash-infos/25000-licencies-chomeurs-formes-des-2016>
- 17/04/2015 Média24 : « L'ONU demande des comptes au Maroc sur la privatisation de l'enseignement », <https://www.medias24.com/SOCIETE/154317-L-ONU-demande-des-comptes-au-Maroc-sur-la-privatisation-de-l-enseignement.html>
- 19/09/1996, L'Économiste, « L'enseignement privé au sens de la loi » (texte intégral de la loi 15-86 portant statut de l'enseignement privé <http://www.leconomiste.com/article/lenseignement-privé-au-sens-de-la-loi>